

Communiqué de presse, lundi 1^{er} juin 2015.

COBAS : LES TRAVAUX DE L'A660 INSCRITS AU **CONTRAT DE PLAN ETAT REGION**

Qu'est-ce qu'un Contrat de Plan Etat Région (CPER) ?

Le Contrat de Plan Etat Région est un outil privilégié de coordination de l'action de l'Etat et de la Région. A travers lui, sont reconnues les priorités partagées en matière d'aménagement et de développement des territoires. Il a vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'intérêt local et le développement des territoires aquitains. L'objectif est d'améliorer le niveau d'équipement et de préparer l'avenir.

Contrat de Plan Etat Région Aquitaine :

Concernant le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 en Aquitaine, le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional procèdent actuellement à une consultation publique sur les orientations stratégiques et sur l'ensemble des actions s'y rattachant.

Dans le cadre du volet mobilité multimodale dudit CPER, Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS, se réjouit de constater l'engagement de l'Etat et de la Région à ses côtés sur le dossier des études du doublement de l'axe A660/RN250.

Une convention de pilotage et de financement pour les études préliminaires d'amélioration de la desserte du Sud du Bassin d'Arcachon par l'axe A660 – RN250 a été signée le 24 octobre 2014 entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, au siège de cette dernière. Marie-Hélène DES ESGAULX a alors pu constater la mobilisation des services de l'Etat autour de ce dossier stratégique qui engage l'avenir du Sud Bassin, amené à se développer

Les grandes étapes :

Ces études préliminaires, financées en totalité par la COBAS, ont pour objet d'identifier les différents aménagements d'infrastructures envisageables ainsi qu'une étude d'avant-projet de dénivellation des giratoires de Césarée et La Hume.

Dans un deuxième temps, une ou plusieurs études d'impact et des enquêtes publiques devront être réalisées et financées entièrement par la COBAS.

Dans un troisième temps, les études de détail post Déclaration d'Utilité Publique faisant l'objet de la présente consultation publique devront être réalisées et financées par le CPER. Le montant de ces dernières études est estimé à 1,5M€ financés à 50 % par l'Etat et 50 % par la COBAS.

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS, souhaite faire part de sa satisfaction de voir ce dossier avancer à grands pas. Ce dernier est en effet prioritaire pour notre Agglo qui est la troisième d'Aquitaine après Pau et Bayonne.

Contact presse : Caroline GENTILE : 07 88 00 08 05